



*École secondaire
du Harfang*

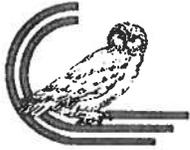
INFO PARENTS

PAVILLON ST-FRANÇOIS
(1^{ER} CYCLE) ET
SECONDAIRE DU HARFANG
(2^E CYCLE ET ADAPTATION SCOLAIRE)

RÈGLES DE VIE ET GESTION DES COMPORTEMENTS

<u>RÈGLES</u>	<u>PRÉCISIONS</u>	<u>CONSÉQUENCES POSSIBLES</u> (la direction ou les intervenants de l'école pourraient appliquer une de ces conséquences en lien avec le dossier de l'élève et le geste posé)
Je respecte les adultes et les élèves par mes gestes, mes paroles et mon attitude.	<p>Ce qui est interdit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Intimider, faire chanter, contraindre, harceler, menacer ; ❖ Bousculer, se tirailler, lancer des objets ; ❖ Se battre, utiliser la force physique ; ❖ Diffuser des propos haineux, racistes, sexistes ; ❖ Refuser de collaborer ; ❖ Être impoli ; ❖ Autres. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Suspension interne ✓ Suspension externe ✓ Plan d'action avec les parents et certains partenaires externes au besoin (policier, intervenants DPJ, etc.) ✓ Révocation
Je respecte le matériel et l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Remettre le matériel emprunté selon l'échéancier ; ❖ Utiliser les poubelles pour disposer de mes déchets. <p>Ce qui est interdit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Voler ; ❖ Vandaliser ; ❖ Déclencher le système incendie ; ❖ Autres. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Avertissement verbal ✓ Travaux communautaires ✓ Retenue ✓ Facturation ✓ Suspension ✓ Intervention policière
Je respecte les lois gouvernementales.	<p>Ce qui est interdit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Tabac ; ❖ Vapotage ; ❖ Alcool ; ❖ Drogue ; ❖ Vente de tout produit ; ❖ Autres. 	<p>Alcool, drogue et vente de produit illicite :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Voir protocole de toxicomanie <p>Tabac, vapotage et vente de tout autre produit</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Objet confisqué et appel aux parents ✓ Intervention policière ✓ Retenue ✓ Suspension interne ou externe
J'utilise mon appareil de communication adéquatement.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ L'utilisation est considérée comme une exception, non comme une règle établie et devrait viser l'atteinte d'objectifs pédagogiques ; ❖ À l'intérieur et aux abords de l'école, les écouteurs sont obligatoires pour écouter de la musique. <p>Ce qui est interdit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>En classe et pendant les heures de cours (partout dans l'école)</u>, les appareils de communication doivent être éteints et rangés car l'utilisation est interdite ; ❖ Prendre et publier des photos et des vidéos ; ❖ Lors d'examens-écoles, ministériels ou de la commission scolaire, la possession d'un appareil sera considérée comme du plagiat et entrainera la note de 0 ; ❖ Autres. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'appareil sera confisqué et remis à la direction de niveau. L'appareil devra être remis à la direction de niveau pendant 3 jours consécutifs ou plus si récidive. ✓ Appel aux parents pour qu'ils viennent à une rencontre et ainsi récupérer le cellulaire. ✓ Suspension interne ou externe <p>Prendre note que l'appareil sera remis à l'élève les soirs et les fins de semaine.</p>

<p>J'adopte des comportements sécuritaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Par mesure de sécurité, les casiers doivent être barrés avec le cadenas acheté à l'école ; ❖ Un laissez-passer est nécessaire pour circuler lors des périodes de classe ; ❖ Les planches à roulettes, patins à roues alignées et trottinettes peuvent être utilisés dans la cour de l'école avec un casque ; <p>Ce qui est interdit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Les élèves du Harfang ne peuvent circuler sur le terrain du Pavillon et vice versa ; ❖ Le flânage sur les étages et dans les cages d'escaliers sur l'heure du diner ; ❖ Le flânage en tout temps dans les stationnements ; ❖ Autres. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Avertissement verbal ✓ Retenue ✓ Suspension interne + injonction interlocutoire ✓ Suspension externe
<p>J'ai de saines habitudes alimentaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Conformément à la politique ministérielle, une saine alimentation est encouragée à l'école ; ❖ La nourriture se mange à la cafétéria à moins d'une autorisation de l'enseignant. <p>Ce qui est interdit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Les boissons énergisantes ; ❖ La livraison de nourriture ; ❖ La nourriture et les breuvages provenant d'un restaurant pour les élèves du Harfang puisqu'il y a un service de restauration sur place. ❖ Autres. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Avertissement verbal ✓ Appel aux parents + rencontre de sensibilisation avec TES ✓ Retenue du midi ✓ Suspension interne ou externe
<p>Je porte des vêtements propres, convenables et appropriés pour l'école qui est un milieu d'éducation et qui est mon lieu de travail. Le pantalon est porté à la taille. Aucun sous-vêtement ne doit être apparent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les éléments suivants devront être enlevés et déposés au casier avant d'aller en classe : <ul style="list-style-type: none"> ○ Sac à main et sac d'école ; ○ Vêtements et accessoires d'hiver ; ○ Les capuchons, les casquettes, les bandanas et les tuques doivent être enlevés en entrant dans l'école ; ○ Autres. <p>Ce qui est interdit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Bijoux ou accessoires dangereux ; ❖ Message violent, raciste, sexiste, discriminatoire, affichant un produit pouvant inciter à la consommation ; Autres. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'élève doit se trouver des vêtements pour se changer ✓ Prêt de vêtements conformes par les surveillantes ✓ Appel aux parents afin qu'ils viennent porter des vêtements conformes ✓ Suspension interne ✓ Suspension externe <p>Prendre note que l'élève doit toujours être dirigé au bureau des surveillantes pour l'entrée dans GPI.</p>



Collaboration école-famille

Engagement de l'équipe-école

Nous sommes heureux d'accueillir votre enfant pour le début de cette nouvelle année scolaire. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir afin que la rentrée soit agréable pour tous et que l'année soit des plus positive. Afin que chaque élève puisse progresser positivement, tant au niveau scolaire que personnel, nous croyons qu'une saine discipline et un encadrement rigoureux sont nécessaires à l'école. Comme il est prouvé que les jeunes apprennent mieux lorsqu'ils évoluent dans un environnement sécurisant, organisé et encadrant, nous travaillons fort afin de faire respecter le code de vie de l'école et de créer un climat agréable et productif pour tous.

Nous espérons avoir votre entière collaboration dans la recherche de ce climat et c'est pourquoi nous sollicitons votre engagement concernant quelques points précis de notre code de vie.

Les retards et les absences

La grande majorité des élèves ne sont jamais en retard et ne sont absents que pour des motifs valables. C'est très bien ainsi, car la réussite scolaire commence avec une présence assidue en classe.

Les élèves qui accumulent les retards et/ou qui ont des absences non motivées seront d'abord aidés afin de travailler leur organisation. Ils écoperont aussi de conséquences si le problème persiste.

- Pour les cas mineurs de retard, la retenue du midi est privilégiée à l'école. Lorsqu'il est convoqué en retenue, l'élève doit manger à l'école et se présenter au lieu indiqué de 12 h 30 à 13 h 15.
- Pour les cas lourds de retards et d'absences non motivées, les sanctions pourront aller de la retenue jusqu'à la suspension.

Les sorties de classe

Les élèves qui ont un comportement inadéquat et dérangeant sont sortis de classe et envoyés au local de retrait afin de maintenir un climat de classe sain pour les autres élèves. Dans un souci de transparence et de collaboration, l'école enverra aux parents un courriel pour les informer que leur enfant a été référé au local de retrait durant la journée.

- Une référence au local de retrait peut entraîner une retenue.
- Un problème persistant de sorties de classe peut entraîner une suspension et une convocation des parents à une rencontre avec la direction.

Vous pouvez communiquer par courriel avec le personnel de la commission scolaire en utilisant le modèle d'adresse suivant :

prenom.nom@cssmi.qc.ca

(sans accent, sans majuscule)

Absence

Considérant que la fréquentation scolaire est obligatoire, considérant que la réussite des élèves est pour nous primordiale, considérant que toutes les études démontrent que le premier facteur de réussite est la présence active à l'école, nous croyons important de vous présenter la nouvelle procédure en lien avec les absences de votre jeune. Votre jeune doit comprendre que nous collaborons ensemble pour sa réussite.

- L'élève qui doit quitter avant la fin des classes doit obligatoirement se présenter au bureau des surveillants afin d'obtenir une autorisation écrite. Cette autorisation doit être présentée à l'enseignant avant de quitter le cours. **Les parents doivent aviser les surveillants (poste 5477 Harfang) (poste 5493 Pavillon) de tout départ hâtif.**
- Les parents doivent aviser les surveillants d'élèves de l'absence de leur enfant en téléphonant au :
 - (450) 434-8570, poste 5477 (École secondaire du Harfang)
 - (450) 434-8570, poste 5493 (Pavillon Saint-François)

**Toute absence non motivée dans les 48 heures
entraînera automatiquement une retenue de 50
minutes le midi.**

- Seules les absences pour maladie ou incapacité physique (attestée par un billet médical, sur demande), examen à la SAAQ, rendez-vous chez le médecin ou spécialiste, événements **majeurs** de nature familiale sont acceptés comme étant une absence motivée.
- Si votre jeune a plus de 10% d'absences motivées ou non, vous recevrez une lettre vous en informant. Un suivi sera fait à chaque mois auprès de votre jeune et vous serez interpellé afin de nous aider à établir un plan d'action.

Pour tout autre motif, la direction s'assurera du suivi et appliquera les conséquences prévues en cas d'absence non motivée. C'est à l'élève de faire les démarches auprès des enseignants pour reprendre les travaux attendus et se mettre à jour.

- Pour toute absence prolongée (ex. : hospitalisation, vacances...), le parent doit obligatoirement en aviser la direction de l'école.

Retards

Considérant que nous formons des citoyens de demain et que nous croyons qu'il est important que les jeunes comprennent l'importance d'être ponctuel dans leur emploi futur. Considérant que d'arriver en retard est irrespectueux pour l'enseignant qui a débuté son enseignement ainsi que pour les autres élèves qui ont pris les moyens pour arriver à l'heure. Nous travaillons à faire en sorte que les jeunes se présentent à l'heure dans leurs cours. Voici la procédure en lien avec les retards.

- Le premier retard de l'année non motivé = 1 avertissement

- Les retards suivants dans l'année non motivés = 1 retenue de 25 minutes le midi
- Pour les élèves dans la transition primaire-secondaire et pour ceux dans la transition du secondaire 2 vers le secondaire 3 nous débuterons ce protocole à partir du 2^e cycle. (Après 9 jours)

Le retard doit être motivé par le parent avant que le jeune se présente aux bureaux des surveillantes soit par téléphone ou dans l'agenda. Aucun motif ne sera accepté après l'arrivée de votre jeune.

La direction peut refuser un motif de retard émis par le parent, si nous considérons que le motif n'est pas justifié ou si les retards sont trop fréquents.

- Par le biais de l'agenda, vous pourrez constater si votre jeune a eu des retenues pour des retards.
- Si les retards de votre jeune deviennent problématiques, la TES entrera en contact avec vous pour établir un plan d'action

Évaluations

L'école secondaire du Harfang privilégie un processus d'évaluation qui permet de reconnaître les apprentissages des élèves à leur juste valeur. À cette fin, nous considérons que l'évaluation en cours d'année vise à rendre compte, au regard de la sanction, du niveau des acquis. De plus, l'élève est le principal artisan de ses apprentissages et de sa réussite. L'école mise donc sur la participation active de l'élève en classe et à la maison. C'est lui qui, par ses actes et ses productions, peut démontrer qu'il est en mesure de réussir ses évaluations. Conséquemment, le travail en classe, la remise des travaux exigés dans les délais ainsi que la présence aux évaluations en cours d'année est donc essentielle pour permettre aux enseignants de recueillir suffisamment de traces pour porter un jugement juste et équitable sur l'évolution des apprentissages de l'élève.

Procédure pour l'absence d'un élève lors d'une évaluation ou pour des travaux non remis :

Dans le cas où votre jeune a un motif valable de s'absenter une journée où un enseignant avait planifié une évaluation, nous convoquerons votre jeune à une reprise d'examen le jeudi suivant. Cette reprise aura lieu de 8h à 9h30. L'enseignant entrera en contact avec vous afin de vous confirmer la date de reprise. Si votre jeune n'est pas présent à cette reprise, on lui attribuera la mention RE (refus d'être évalué). Cette mention sera alors considérée comme un échec.

Il est important de comprendre que cette reprise est offerte uniquement aux élèves qui ont un motif valable d'absence. En aucun temps, un jeune qui n'aurait pas étudié ne pourrait se prévaloir de cet accommodement. Votre jeune est toujours informé de la date de ses évaluations afin qu'il puisse se préparer adéquatement à ceux-ci. De plus, pour vous aider à bien préparer votre jeune à son examen ou pour planifier les rendez-vous de votre jeune à l'extérieur de l'école (examen de conduite, médecin, dentiste, etc.), vous recevrez, par courriel, la date de chacune des évaluations de votre jeune. De cette façon, nous nous assurons que votre jeune puisse faire son examen dans les meilleures conditions et avec tout le support nécessaire.



L'agenda scolaire – petit guide d'utilisation

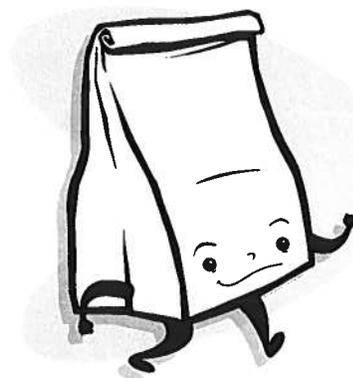
L'agenda est un outil que les élèves doivent apprendre à exploiter, car il leur permettra de devenir plus efficaces. Cet apprentissage leur sera utile toute leur vie et les aidera à devenir des adultes responsables et organisés.

Voici, en quelques points, des items qui décrivent l'agenda et qui expliquent certaines règles d'utilisation.

- Les élèves doivent être en possession de leur agenda à tous les cours, même en éducation physique et en arts plastiques ou en art dramatique.
- L'agenda doit rester propre. Il est interdit de coller des photos ou de dessiner sur la page couverture et sur les pages intérieures non prévues à cet effet.
- L'agenda est un outil de communication; utilisez-le pour écrire des mots d'encouragement à vos enfants, communiquer avec les enseignants ou aviser le secrétariat d'une information que vous souhaitez transmettre à l'école.
- Pour motiver des absences ou des retards, veuillez communiquer avec les surveillantes d'élèves (5477 Harfang) et (5493 Pavillon).
- Pour connaître le code de vie de l'école, consultez les premières pages de l'agenda.

Il est important de noter que les élèves qui arrachent des pages de leur agenda ou qui le rendent inutilisable et/ou malpropre devront s'en procurer un nouveau au coût de 8 \$.

BOÎTE À LUNCH



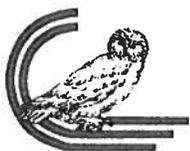
DÉBUT : 9 SEPTEMBRE

Le Centre d'Aide et de
Références offre aux enfants
dans le besoin un lunch nutritif
tous les jours d'école au
primaire et au secondaire.

Pour inscription ou information :

Tél. : (450) 838-8288

Courriel : Lecar3@hotmail.com



**À TOUS LES PARENTS DES ÉLÈVES
DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU HARFANG**

**CODE DE VIE – FRAIS EXIGÉS AUX PARENTS –
DIPLOMATION ET RÉUSSITE – VIE ÉTUDIANTE**

**Objet: Une relève à assurer au Conseil d'établissement (CÉ)
à l'école secondaire de votre enfant**

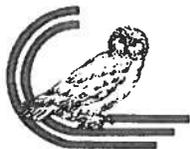
Madame, Monsieur,

Au cours des dernières années, plusieurs personnes se sont impliquées afin que la voix des parents soit entendue à l'école secondaire du Harfang et de son pavillon St-François. Des gens comme vous ont consacré de nombreuses heures à tenter d'améliorer l'image de l'école du milieu ainsi que la qualité des services par le biais d'un « **partenariat-école parents** » soutenu et éclairé. La fin de la présente année marquera le départ de plusieurs de ces personnes et nous pensons qu'il est important qu'une relève abondante se pointe. Je crois que cette relève existe et qu'elle pourra continuer à apporter sa contribution et sa collaboration à des dossiers majeurs de l'école dont, entre autres, l'actualisation du plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation et la lutte au décrochage scolaire.

C'est pourquoi nous vous invitons à être présents à **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS** qui aura lieu :

**Le 10 septembre 2020
à 18 h 45
au Pavillon St-François
172, 3^e Avenue
Ste-Anne-des-Plaines**

N.B. Le rapport annuel de l'année scolaire 2019-2020 sera déposé sur le site internet de l'école.



*École secondaire
du Harfang*

Mot de la présidente Conseil d'établissement 2019-2020

L'année scolaire 2019-2020 a été une année hors du commun et elle se termine enfin. Je crois que cette année restera gravée longtemps dans nos mémoires. La pandémie a causé des changements importants dans nos vies ainsi que dans notre école.

Je tiens dans un premier temps à souligner la collaboration des membres de la direction dans les différentes correspondances qui ont eu lieu avec les élèves et les parents durant ces mois d'incertitudes. Dans un deuxième temps, je tiens aussi à souligner toutes les diverses mesures mises en place par l'équipe enseignante et à les remercier pour tout le soutien et les nombreux suivis faits auprès des élèves.

Une pensée toute spéciale pour nos finissants qui ont travaillé fort durant les 5 dernières années afin de compléter leur secondaire. Malheureusement, les activités prévues en fin d'année scolaire n'auront pas lieu dans la forme souhaitée, mais en mon nom et ceux des membres du conseil d'établissement, nous vous disons bravo et vous avez toute notre admiration.

L'année scolaire 2019-2020 est la deuxième année du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) pour les années 2018-2022. Plusieurs mesures ont été mises en place pour augmenter la réussite des élèves dont : des enseignants ressources en sec. 1, 2, 3 et 4, Astu ton plan (accompagnement de plus de 20 jeunes), offrir des activités parascolaires en grands nombres et communiquer avec parents et les jeunes à travers le Facebook, un info-Parents (courriel) et portail parents.

Un merci particulier à Mme Geneviève Lévesque, directrice de l'école, d'avoir maintenu une correspondance régulière avec les élèves et les parents durant cette année remplie de défi en utilisant divers moyens technologiques. Merci aussi à notre équipe de direction d'être investie auprès de vos jeunes, Mme Caroline Provost, directrice adjointe du Harfang et Mme Claude-Isabelle Fugère, directrice adjointe du Pavillon St- François ainsi que toute l'équipe de professionnels.

Merci aussi aux différents membres du comité pour leur présence, leur participation et leur commentaire sur les différents sujets traités au cours de l'année. Merci aux étudiantes présentes aux rencontres : Rose Beaubrun, présidente du conseil des élèves et Geryna Fomendjou Sonna, vice-présidente.

La deuxième année de mon mandat en tant que présidente prend fin. C'est aussi la dernière année du CÉ tel qu'on le connaît (Référence : Projet de loi n°40). Je maintiens qu'il est important de s'impliquer au sein de l'école pour mieux comprendre les défis rencontrés et de soutenir l'équipe-école.

Claudine Banville, présidente du CÉ



*École secondaire
du Harfang*



INVITATION AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE SECONDAIRE 1

Date : 10 septembre 2020
Heure : 19 h 30
Endroit : Au gymnase du Pavillon St-François (172, 3^e Avenue Sainte-Anne-des-Plaines)

ORDRE DU JOUR

- Le fonctionnement de l'école secondaire (absences, retards, devoirs, examens, etc.).
- Le suivi académique
- Le suivi des plans d'intervention
- La communication école-famille
- Votre implication

La direction